



Document de séance

B9-0077/2021 }  
B9-0078/2021 }  
B9-0079/2021 }  
B9-0081/2021 }  
B9-0082/2021 } RC1

20.1.2021

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION COMMUNE

déposée conformément à l'article 144, paragraphe 5, et à l'article 132, paragraphe 4, du règlement intérieur

en remplacement des propositions de résolution suivantes:

B9-0077/2021 (Verts/ALE)

B9-0078/2021 (ECR)

B9-0079/2021 (S&D)

B9-0081/2021 (Renew)

B9-0082/2021 (PPE)

sur la situation des droits de l'homme au Viêt Nam, en particulier le cas des journalistes défenseurs des droits de l'homme Pham Chi Dung, Nguyen Tuong Thuy et Le Huu Minh Tuan  
(2021/2507(RSP))

**Michael Gahler, Seán Kelly, Željana Zovko, Sandra Kalniete, David McAllister, Paulo Rangel, Antonio López-Istúriz White, Manolis Kefalogiannis, Tomáš Zdechovský, Miriam Lexmann, Vangelis Meimarakis, Vladimír Bilčík, Lefteris Christoforou, Inese Vaidere, Christian Sagartz, Stelios Kypouropoulos, Loránt Vincze, Krzysztof**

RC\1222812FR.docx

PE662.861v01-00 }  
PE662.862v01-00 }  
PE662.863v01-00 }  
PE662.866v01-00 }  
PE662.866v01-00 } RC1

**Hetman, Magdalena Adamowicz, Ivan Štefanec, Janina Ochojska, Eva Maydell, Luděk Niedermayer, Jiří Pospíšil, Stanislav Polčák, Ioan-Rareș Bogdan, Benoît Lutgen, Maria Walsh, Michaela Šojdrová, Isabel Wiseler-Lima, Peter Pollák**

au nom du groupe PPE

**Kati Piri, Marianne Vind**

au nom du groupe S&D

**Urmas Paet, Andrus Ansip, Petras Auštrevičius, Izaskun Bilbao Barandica, Olivier Chastel, Katalin Cseh, Engin Eroglu, Vlad Gheorghe, Klemen Grošelj, Bernard Guetta, Svenja Hahn, Karin Karlsbro, Moritz Körner, Javier Nart, Samira Rafaela, Frédérique Ries, María Soraya Rodríguez Ramos, Nicolae Ștefănuță, Ramona Strugariu, Hilde Vautmans**

au nom du groupe Renew

**Saskia Bricmont, Hannah Neumann**

au nom du groupe Verts/ALE

**Anna Fotyga, Karol Karski, Witold Jan Waszczykowski, Raffaele Fitto, Adam Bielan, Assita Kanko, Ryszard Czarnecki, Geert Bourgeois, Emmanouil Fragkos, Elżbieta Kruk, Eugen Jurzyca, Valdemar Tomaševski, Bogdan Rzońca, Elżbieta Rafalska, Jadwiga Wiśniewska**

au nom du groupe ECR

**Silvia Modig, Nikolaj Villumsen, Fabio Massimo Castaldo**

**Résolution du Parlement européen sur la situation des droits de l'homme au Viêt Nam, en particulier le cas des journalistes défenseurs des droits de l'homme Pham Chi Dung, Nguyen Tuong Thuy et Le Huu Minh Tuan (2021/2507(RSP))**

*Le Parlement européen,*

- vu ses précédentes résolutions sur le Viêt Nam, en particulier celle du 15 novembre 2018 sur le Viêt Nam, portant entre autres notamment la situation des prisonniers politiques<sup>1</sup>, celle du 14 décembre 2017 sur la liberté d'expression au Viêt Nam, notamment le cas de Nguyen Van Hoa<sup>2</sup>, et celle du 9 juin 2016 sur le Viêt Nam<sup>3</sup>,
- vu ses résolutions du 12 février 2020 sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et la République socialiste du Viêt Nam<sup>4</sup> et sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union, de l'accord de protection des investissements entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République socialiste du Viêt Nam, d'autre part<sup>5</sup>,
- vu l'accord-cadre global de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République socialiste du Viêt Nam, d'autre part, signé le 27 juin 2012 et entré en vigueur en octobre 2016,
- vu l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Viêt Nam,
- vu le 10<sup>e</sup> dialogue UE-Viêt Nam sur les droits de l'homme du 19 février 2020,
- vu la déclaration du porte-parole du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) du 6 janvier 2021 sur la condamnation de trois journalistes (Pham Chi Dung, Nguyen Tuong Thuy et Le Huu Minh Tuan),
- vu le message de la délégation de l'Union européenne au Viêt Nam concernant la décision de janvier 2021 de la Cour d'appel d'Hô Chi Minh Ville de confirmer la lourde peine infligée aux membres du groupe Hiên Pháp,
- vu la déclaration commune du 14 janvier 2021 des rapporteurs spéciaux des Nations unies intitulée «Viet Nam: Arrests send chilling message before key Party meeting» [Arrestations au Viêt Nam: un message glaçant avant le congrès national du Parti],
- vu les notes de conférence de presse du 8 janvier 2021 sur le Viêt Nam de la porte-parole de la Haute-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, et vu la déclaration du 3 juin 2020 de la Haute-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme intitulée «Asia: Bachelet alarmed by clampdown on freedom of expression during COVID-19» [Bachelet préoccupée par les restrictions à la liberté d'expression en

<sup>1</sup> JO C 363 du 28.10.2020, p. 66.

<sup>2</sup> JO C 369 du 11.10.2018, p. 73.

<sup>3</sup> JO C 86 du 6.3.2018, p. 122.

<sup>4</sup> Textes adoptés de cette date, P9\_TA(2020)0027.

<sup>5</sup> Textes adoptés de cette date, P9\_TA(2020)0029.

Asie pendant la pandémie de COVID-19],

- vu les lettres d’allégations conjointes transmises au titre des procédures spéciales des Nations unies concernant les trois journalistes (17 septembre 2020) et deux personnes, dont le journaliste Pham Chi Dung (22 janvier 2020), et les réponses respectives du gouvernement vietnamien (28 décembre 2020 et 18 mars 2020,
  - vu le troisième rapport périodique du Viêt Nam (CCPR/C/VNM/3) des 11 et 12 mars 2019 et les observations finales du 29 août 2019 du Comité des droits de l’homme des Nations unies sur ce rapport,
  - vu les principes directeurs de 2011 des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme,
  - vu les orientations de l’Union européenne concernant les défenseurs des droits de l’homme,
  - vu la déclaration universelle des droits de l’homme de 1948,
  - vu le pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel le Viêt Nam a adhéré en 1982,
  - vu l’article 144, paragraphe 5, et l’article 132, paragraphe 4, de son règlement intérieur,
- A. considérant que, le 5 janvier 2021, les journalistes et défenseurs des droits de l’homme Pham Chi Dung, Nguyen Tuong Thuy et Le Huu Minh Tuan, membres de l’Association des journalistes indépendants du Viêt Nam, ont été condamnés à de lourdes peines de prison, de respectivement 15, 11 et 11 ans par le tribunal populaire d’Hô Chi Minh Ville pour avoir, entre autres, «fabriqué, stocké et diffusé des informations, du matériel et des objets en vue de s’opposer à l’État»; que ces trois journalistes travaillent respectivement sur la mauvaise gestion et la corruption au sein du gouvernement, les traitements infligés par les autorités vietnamiennes aux défenseurs des droits de l’homme et le mouvement en faveur de la démocratie au Viêt Nam;
- B. considérant que les autorités vietnamiennes continuent d’emprisonner, d’arrêter, de harceler et d’intimider des défenseurs des droits de l’homme, des journalistes, des blogueurs, des avocats spécialisés dans la défense des droits de l’homme, des militants de la société civile et des syndicalistes dans le pays; que les défenseurs des droits de l’homme risquent de lourdes peines de prison pour leur travail concernant les droits de l’homme et pour avoir exercé leur droit fondamental à la liberté d’expression, y compris en ligne; que le Viêt Nam détient actuellement le plus grand nombre de prisonniers politiques en Asie du Sud-Est, dont 170 prisonniers d’opinion, sur lesquels 69 ont été incarcérés pour la seule raison d’avoir été actifs sur les réseaux sociaux; que la plupart des prisonniers politiques sont détenus en vertu de clauses de sécurité nationale vaguement formulées incompatibles avec la Constitution vietnamienne et les traités internationaux relatifs aux droits de l’homme, tels que le pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel le Viêt Nam est partie;

- C. considérant que les militants politiques et les défenseurs des droits de l'homme sont détenus dans des conditions difficiles, sans accès aux soins médicaux, aux conseils juridiques et aux contacts familiaux, et qu'ils sont souvent victimes de violences, de torture ou d'autres formes de mauvais traitements; qu'ils sont souvent jugés rapidement, dans le cadre de procès qui ne répondent pas aux normes fondamentales d'impartialité, d'équité et d'indépendance des juridictions; que leurs aveux sont souvent extorqués sous la contrainte et diffusés à la télévision;
- D. considérant que Pham Chi Dung, journaliste indépendant et défenseur de l'environnement, de la démocratie, de la liberté des médias, du pluralisme politique, de l'état de droit et du développement de la société civile, est détenu de manière arbitraire depuis novembre 2019 et est accusé d'avoir coopéré avec des médias étrangers en vue de diffuser de fausses informations; que ces accusations ont été portées après qu'il a envoyé un message vidéo aux députés européens les priant instamment de reporter la ratification de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Viêt Nam jusqu'à ce que le pays ait enregistré des progrès en matière de droits de l'homme; que Pham Chi Dung a été détenu pendant six mois en 2012 pour les mêmes chefs d'accusation;
- E. considérant que, peu de temps après l'arrestation de Pham Chi Dung, le site internet de l'Association des journalistes indépendants du Viêt Nam a été fermé par les autorités; que Ngyuen Tuong Thuy a été arrêté dans son appartement de Hanoï le 23 mai 2020 et que Le Huu Minh Tuan a été arrêté le 12 juin 2020; que les trois défenseurs des droits de l'homme ont été victimes de harcèlement et d'intimidation de la part des autorités vietnamiennes avant leur arrestation et leur condamnation arbitraires;
- F. considérant que, selon des informations issues de la société civile, près de 80 % des prisonniers d'opinion au Viêt Nam sont emprisonnés pour leur activité sur les réseaux sociaux; qu'au moins deux plateformes mondiales de réseaux sociaux se sont très bien adaptées aux mesures de censure et de restriction à la liberté d'expression du Viêt Nam, notamment en censurant les critiques exprimées pacifiquement envers l'État, en étendant les règles de blocage géographique et en supprimant les propos qualifiés de «propagande contre le Parti et l'État», en violation des normes universelles telles que les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et de leurs propres codes de conduite;
- G. que le Viêt Nam se place au 175<sup>e</sup> rang sur 180 dans l'indice annuel 2020 de la liberté de la presse de Reporters sans frontières; que la quasi-totalité des médias vietnamiens sont détenus et contrôlés par l'État, qui exerce sa censure y compris sur les sociétés de diffusion et publications étrangères; que le gouvernement vietnamien continue d'interdire les médias indépendants ou privés et qu'il exerce un contrôle strict sur les stations de radio, les chaînes de télévision et les publications imprimées; qu'en avril 2016, l'Assemblée nationale a adopté une loi sur les médias qui restreint de façon drastique la liberté de la presse au Viêt Nam;
- H. considérant que le 12 juin 2018, l'Assemblée nationale du Viêt Nam a adopté une loi sur la cybersécurité qui vise à resserrer les contrôles en ligne et contraint les

fournisseurs d'accès à supprimer les publications en ligne considérées comme une «menace» pour la sécurité nationale; que cette loi impose de sévères restrictions à la liberté d'expression en ligne et vise à limiter fortement le droit au respect de la vie privée;

- I. considérant que le droit à la liberté d'expression est garanti par la Constitution vietnamienne, la déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres conventions internationales auxquelles le Viêt Nam est partie, y compris le pacte international relatif aux droits civils et politiques; que, dans le cadre de l'examen périodique universel des Nations unies, le Viêt Nam a accepté des recommandations visant à garantir la liberté d'opinion et d'expression et à lever les restrictions à cette liberté;
- J. considérant que le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la toute première loi vietnamienne sur les croyances et la religion est entrée en vigueur et a contraint tous les groupes religieux du pays à s'enregistrer auprès des autorités et à les informer de leurs activités; que les autorités peuvent rejeter ou bloquer les demandes d'enregistrement et interdire les activités religieuses qu'elles jugent arbitrairement contraires à «l'intérêt national», à «l'ordre public» ou à «l'unité nationale»;
- K. considérant que le Code pénal du Viêt Nam contient des dispositions répressives qui sont appliquées de manière abusive pour réduire au silence, arrêter, détenir, condamner ou entraver les activités de défenseurs des droits de l'homme, de membres de l'opposition, d'avocats, de syndicalistes, de membres de groupes religieux ou d'organisations non gouvernementales, notamment ceux qui expriment des opinions critiques à l'égard du gouvernement vietnamien;
- L. considérant que la peine de mort continue d'être appliquée au Viêt Nam, mais que le nombre d'exécutions est inconnu, les autorités vietnamiennes ayant classé les statistiques sur la peine capitale secret d'État;
- M. considérant que les relations entre l'Union européenne et le Viêt Nam reposent sur l'accord de partenariat et de coopération UE-Viêt Nam, dont les droits de l'homme sont un élément essentiel, et qui prévoit la suspension des instruments de coopération bilatérale, y compris les préférences commerciales bilatérales, en cas de violations graves et systématiques des droits de l'homme;
- N. considérant qu'en vertu de cet accord, et notamment de ses articles 1, 2 et 35, le Viêt Nam s'est engagé à coopérer avec l'Union européenne dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme; que cette coopération comprend la mise en œuvre d'instruments internationaux en matière de droits de l'homme, tels que le pacte international relatif aux droits civils et politiques, auxquels le Viêt Nam est partie; qu'il existe un lien clair entre l'accord de partenariat et de coopération UE-Viêt Nam et l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Viêt Nam, par lesquels les deux parties se sont engagées à respecter leurs obligations en matière de droits de l'homme; que la clause relative aux droits de l'homme de l'accord de partenariat et de coopération UE-Viêt Nam prévoit des mesures en cas de violations graves et systématiques des droits de l'homme;

- O. considérant que la deuxième commission mixte au titre de l'accord de partenariat et de coopération UE-Viêt Nam, qui s'est réunie en ligne le 15 décembre 2020, a examiné des propositions relatives à la coopération dans le domaine des droits de l'homme, notamment la mise en œuvre du pacte international relatif aux droits civils et politiques, et a accepté les recommandations formulées dans le cadre de l'examen périodique universel;
1. invite les autorités vietnamiennes à libérer immédiatement et sans condition Pham Chi Dung, Nguyen Tuong Thuy et Le Huu Minh Huan, ainsi que tous les autres journalistes, défenseurs des droits de l'homme et de l'environnement, syndicalistes et prisonniers d'opinion emprisonnés et condamnés pour avoir simplement exercé leur droit à la liberté d'expression, et à abandonner toutes les charges à leur encontre;
  2. est consterné par l'intensification de la répression de la dissidence et les violations croissantes des droits de l'homme au Viêt Nam et condamne ces politiques, notamment les condamnations, l'intimidation politique, la surveillance, le harcèlement, les agressions, les procès inéquitables et les exils forcés subis par des militants politiques, des journalistes, des blogueurs, des membres de l'opposition, des dissidents et des défenseurs des droits de l'homme pour avoir exercé leur liberté d'expression, autant d'actes qui enfreignent manifestement les obligations internationales qui incombent au Viêt Nam;
  3. invite les autorités vietnamiennes à cesser immédiatement toutes les autres formes de harcèlement, y compris le harcèlement juridique et l'intimidation de journalistes, dont sont victimes des défenseurs des droits de l'homme et de l'environnement, des militants et des membres de la société civile qui exercent de manière pacifique leur droit à la liberté d'expression ainsi que d'autres droits, tant en ligne qu'hors ligne;
  4. fait part de sa vive préoccupation au sujet des prisons vietnamiennes surpeuplées et aux conditions de vie insalubres, autant de facteurs qui augmentent la probabilité de transmission de la COVID-19 ou d'autres maladies; réitère l'appel lancé par la Haute-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme en vue de la libération des prisonniers détenus sans base juridique suffisante, y compris les prisonniers politiques et les personnes incarcérées en raison de leurs opinions contraires au pouvoir; insiste sur le fait que dans l'attente de leur libération, les autorités vietnamiennes doivent, en toute circonstance, garantir la sécurité physique et psychologique de tous leurs prisonniers, y compris Pham Chi Dung, Nguyen Tuong Thuy et Le Huu Minh Tuan, et veiller à ce que les autres prisonniers politiques soient traités de manière conforme aux normes internationales en la matière; souligne que le droit à l'accès à des avocats, à des professionnels de santé et aux membres de leurs familles est une garantie importante contre la torture et les mauvais traitements;
  5. invite les autorités vietnamiennes à mettre un terme à la censure des informations et des contenus médiatiques indépendants, produits par des organes nationaux comme étrangers, y compris l'Association des journalistes indépendants du Viêt Nam, à lever les restrictions imposées aux sources d'information en ligne et à l'utilisation d'internet et à aménager un espace sûr et un environnement propice à l'intention des journalistes,

des citoyens journalistes, des blogueurs et de toutes les autres personnes qui s'expriment en ligne;

6. se dit préoccupé face à des signalements faisant état de la participation de réseaux sociaux mondiaux à des tentatives, menées par les autorités vietnamiennes, de limiter la liberté d'expression et presse les plateformes de réseaux sociaux de ne pas se faire les complices de la censure actuellement à l'œuvre au Viêt Nam.
7. appelle le gouvernement du Viêt Nam à lever toutes les restrictions à la liberté de religion et à mettre fin au harcèlement des communautés religieuses;
8. demande instamment au gouvernement vietnamien de réviser les dispositions du code pénal national, en particulier les articles 117, 118 et 331, qui limitent de manière indue les droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association, ainsi que de modifier la loi sur la cybersécurité, le décret 15/2020/ND-CP sur les sanctions pour infractions administratives aux règles relatives aux services postaux, aux télécommunications, aux fréquences radio, aux technologies de l'information et aux transactions électroniques et le décret 72/2013/ND-CP sur la gestion, la fourniture et l'utilisation des services d'internet et de contenus informatifs en ligne, afin qu'ils soient conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme; observe, en particulier, qu'une réforme du code pénal est aussi nécessaire pour garantir la mise en œuvre effective des conventions 98 et 87 de l'Organisation internationale du travail (OIT), que le Viêt Nam s'est engagé à ratifier;
9. invite le Viêt Nam à accélérer la ratification de la convention 87 de l'OIT sur la liberté d'association et la protection du droit d'organisation, ainsi qu'à garantir son entrée en vigueur rapide et à présenter une feuille de route crédible pour la mise en œuvre de la convention 105 sur l'abolition du travail forcé et de la convention 98 sur le droit d'organisation et la négociation collective; invite les autorités du Viêt Nam à reconnaître les organisations syndicales indépendantes et à protéger tous les travailleurs, en particulier les femmes et les enfants, contre les discriminations, le harcèlement sexuel, les infractions au seuil légal relatif aux heures supplémentaires et les manquements aux obligations en matière de sécurité et de santé;
10. invite les autorités vietnamiennes à appuyer la mise en œuvre des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et invite les entreprises basées dans l'Union ou y exerçant leurs activités à se conformer à ces principes ainsi qu'au droit international et relatif aux droits de l'homme;
11. demande aux autorités vietnamiennes d'introduire immédiatement un moratoire sur les exécutions capitales sur la voie d'une abolition totale; demande un réexamen de toutes les condamnations à mort afin de garantir que ces procès respectent les normes internationales ainsi que l'adhésion du Viêt Nam au deuxième protocole facultatif se rapportant au PIDCP, qui vise à abolir la peine de mort;
12. souligne que le respect des droits de l'homme constitue un fondement essentiel des relations bilatérales entre le Viêt Nam et l'Union, ainsi qu'un aspect fondamental de l'accord de partenariat et de coopération UE-Viêt Nam et de l'accord de libre-échange



UE-Viêt Nam;

13. se félicite du renforcement du partenariat et du dialogue sur les droits de l'homme entre l'Union européenne et le Viêt Nam, en particulier de la création du groupe parlementaire mixte de suivi entre le Parlement européen et l'Assemblée nationale vietnamienne afin de surveiller la mise en œuvre de l'ALE et de l'API UE-Viêt Nam, ce qui pourrait faciliter le dialogue au-delà du commerce; rappelle l'importance du dialogue sur les droits de l'homme en tant qu'instrument essentiel à utiliser efficacement pour accompagner et encourager le Viêt Nam à mettre en œuvre les réformes nécessaires; invite le SEAE, la Commission et le représentant spécial de l'Union européenne pour les droits de l'homme à renforcer le dialogue sur les droits de l'homme avec le Viêt Nam aux plus hauts niveaux;
14. reconnaît le lien institutionnel et juridique entre l'ALE et l'APC UE-Viêt Nam, qui garantit que les droits de l'homme sont au cœur de la relation entre l'Union et le Viêt Nam; invite les parties à faire pleinement usage des accords afin d'améliorer la situation des droits de l'homme au Viêt Nam et souligne l'importance d'un dialogue constructif et efficace sur les droits de l'homme entre l'Union et le Viêt Nam; rappelle au gouvernement vietnamien, compte tenu de l'ampleur des violations persistantes des droits de l'homme, que l'APC UE-Viêt Nam, qui est lié à l'ALE entre les mêmes parties, permet de prendre des mesures appropriées en cas de violations graves des droits de l'homme, c'est-à-dire d'adopter une position plus ferme à l'égard du gouvernement vietnamien; se félicite de la possibilité de soulever des questions relatives aux droits de l'homme lors des réunions du groupe de monitoring politique conjoint sur l'ALE UE-Viêt Nam avec le Parlement vietnamien, et se félicite également du fait que la première réunion de ce type ait eu lieu en décembre 2020;
15. invite la Commission et le SEAE à procéder rapidement à une évaluation complète de l'incidence de l'ALE UE-Viêt Nam sur les droits de l'homme, ce que le Parlement a demandé dans sa résolution sur la ratification de l'accord; demande l'adoption d'un plan d'action pour lutter efficacement contre l'intensification de la répression menée par le Viêt Nam et le non-respect de ses obligations en matière de droits de l'homme, et invite la Commission et le SEAE à faire régulièrement rapport au Parlement sur la mise en œuvre de ce plan d'action;
16. demande une nouvelle fois à l'Union européenne et au Viêt Nam de mettre en place un mécanisme indépendant de suivi des droits de l'homme et un mécanisme indépendant de traitement des plaintes, offrant aux citoyens concernés et aux acteurs locaux un recours effectif;
17. regrette que les groupes consultatifs internes (GCI) sur l'ALE UE-Viêt Nam ne soient pas encore opérationnels, et réitère son appel en faveur d'une représentation large et équilibrée des organisations indépendantes, libres et diversifiées de la société civile au sein de ces groupes, y compris des organisations vietnamiennes indépendantes des secteurs du travail et de l'environnement et des défenseurs des droits de l'homme; invite les autorités vietnamiennes à s'abstenir de toute ingérence indue dans la composition et le fonctionnement de cet organe, ainsi que de toute menace ou représailles à l'encontre

de ses membres sélectionnés;

18. demande instamment au Viêt Nam d'envoyer une invitation permanente aux procédures spéciales des Nations unies à se rendre au Viêt Nam, en particulier au rapporteur spécial sur la liberté d'opinion et d'expression et au rapporteur spécial sur les défenseurs des droits de l'homme, ainsi qu'à leur donner un accès libre et sans restriction à toutes les parties qu'ils souhaitent consulter;
19. invite le vice-président de la Commission/haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, le SEAE et la Commission à soutenir activement les journalistes, les groupes et les personnes issus de la société civile défendant les droits de l'homme au Viêt Nam de manière active, y compris en demandant la libération des journalistes, défenseurs des droits de l'homme et des prisonniers d'opinion lors tous les contacts qu'ils auront avec les autorités vietnamiennes; presse la délégation de l'Union à Hanoï d'apporter tout le soutien nécessaire aux défenseurs des droits de l'homme incarcérés et aux prisonniers d'opinion, notamment en organisant des visites en prison, en surveillant les procès et en apportant une assistance juridique;
20. demande à la délégation de l'Union européenne d'évoquer les affaires mentionnées dans la présente résolution, y compris ceux mentionnés par les organes et les experts des Nations unies, dont, entre de nombreux autres, Tran Huynh Duy Thuc, Ho Duc Hoa, Tran Anh Kim, Le Thanh Tung, Phan Kim Khanh, Tran Hoang Phuc, Hoang Duc Binh, Bui Van Trung, Truong Minh Duc, Nguyen Trung Ton, Pham Van Troi, Nguyen Bac Truyen, Le Dinh Luong, Nguyen Van Tuc, Nguyen Trung Truc, Pham Van Diep, Nguyen Nang Tinh, Tran Duc Thach, Pham Doan Trang, Can Thi Theu, Trinh Ba Phuong, Trinh Ba Tu, Dinh Thi Thu Thuy, Nguyen Thi Ngoc Hanh, Ngo Van Dung, Le Quy Loc et Ho Dinh Cuong;
21. presse le Conseil des affaires étrangères de l'Union d'examiner la situation des droits de l'homme au Viêt Nam; invite les États membres, de préférence avant le 13<sup>e</sup> congrès national du parti communiste du Viêt Nam, à exprimer avec force leurs préoccupations concernant l'aggravation de la situation des droits de l'homme au Viêt Nam; encourage l'Union et ses États membres à intensifier leurs efforts internationaux pour promouvoir, au sein du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, une initiative conjointe avec des partenaires partageant les mêmes valeurs, et en particulier avec la nouvelle administration des États-Unis d'Amérique, en vue d'œuvrer à des améliorations concrètes en matière de droits de l'homme au Viêt Nam;
22. demande à l'Union de continuer à œuvrer à la mise en place d'un système efficace de contrôle de l'exportation, de la vente, de la mise à jour et de la maintenance de toute forme d'équipement de sécurité, d'armes et de biens à double usage, y compris les technologies de surveillance de l'internet, afin d'éviter qu'ils ne soient utilisés à des fins de répression interne par des États ayant un bilan inquiétant en matière de droits de l'homme, y compris le Viêt Nam;
23. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, au vice-président de la Commission/haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, au secrétaire général de l'Association des nations

de l'Asie du Sud-Est, au gouvernement et à l'Assemblée nationale du Viêt Nam et au secrétaire général de l'Organisation des Nations unies et au secrétaire général du Conseil de l'Europe.